Rapport d'évaluation

Évaluation du programme Programmeur-Analyste Spécialisation : développement d'applications WEB (LEA.58) conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC)

au Collège de l'Estrie

Septembre 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

Introduction

L'évaluation du programme *Programmeur-Analyste Spécialisation d'applications WEB* (LEA.58), conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), donné au Collège de l'Estrie, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission[1]. Le rapport d'autoévaluation du Collège de l'Estrie, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 20 décembre 2001. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 18 et 19 avril 2002[2]. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs[3] et quelques élèves en milieu de programme. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège de l'Estrie et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.

2. Outre la commissaire, M^me^ Louise Chené qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^me^ Johanne Bouchard, présidente et directrice générale de l'Académie de l'entrepreneurship québécois inc., M^me^ Martine Larose, directrice du développement de ISI Intégration des systèmes d'information, et de M. Romney Grenon, professeur en informatique au Cégep de Sainte-Foy. Le comité était assisté de M^me^ Dany Rondeau, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Le Collège de l'Estrie est un établissement privé non subventionné spécialisé dans la formation en technologie de l'information et des communications au niveau collégial et en entreprise. Fondé à Sherbrooke en 1994, année où il obtient son premier permis du MEQ, il possède aussi, depuis l'automne 2001, des installations à Drummondville. Le Collège offre actuellement à Sherbrooke cinq programmes d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC) : *Gestion de réseaux informatiques, spécialisation sécurité WEB (ELJ.*1L), *Techniques de bureautique, spécialisation hypermédia* (LCE.25), *Perfectionnement en bureautique, spécialisation hypermédia (LCE.*26), *Techniques de micro-informatique, spécialisation WEB (LEA.*56), *Programmeur-analyste, spécialisation développement d'applications WEB (LEA.*58). Les programmes ELJ.*1L*, LEA.*56* et LEA.*58* sont aussi offerts à Drummondville. L'établissement est reconnu par plusieurs manufacturiers dans le domaine des technologies, tels que : VUE (Virtual University Enterprise), Microsoft, Novell, Linux, Cisco, etc., et possède les certifications Microsoft AATP et CTEC.

Le Collège a accueilli au collégial 135 élèves en 2001 et prévoit en accueillir 146 en 2002. La direction de la formation collégiale est assurée par le directeur du collégial, assisté d'un coordonnateur aux opérations collégiales, d'un coordonnateur aux stages et au placement étudiant et d'un conseiller aux admissions. Dix professeurs à temps complet enseignent dans les programmes d'AEC, auxquels se joignent d'autres professeurs pour les cours connexes. Quatre professeurs sont responsables des programmes. Une responsable de l'aide financière et du registrariat et une adjointe administrative complètent l'effectif du Collège.

Le programme

Le programme *Programmeur-analyste, spécialisation développement d'applications WEB* (LEA.58), était à l'origine un programme du MEQ codé 903.64. Il a été donné pour la première fois en 1998. Le programme LEA.58 constitue la version par standards et compétences du programme LEA.3Z qui a remplacé, en mars 2000, le programme 903.64.

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes en programmation capables de rédiger, de façon structurée, des programmes opérationnels et efficaces à l'aide de divers langages de programmation, d'analyser les informations sur les besoins des utilisateurs en matière de traitement de l'information, de mettre en pratique les techniques requises pour

participer à toutes les étapes du développement des systèmes et de communiquer efficacement avec les diverses personnes qui doivent intervenir au cours des différentes étapes de ce développement. Outre les exigences établies par le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), pour être admis au programme, l'élève doit posséder un Diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée équivalente, et réussir un test d'admission informatisé.

Le programme comprend 1275 heures de formation – dont un projet de fin d'études de 120 heures - réparties en vingt et un cours, en plus d'un stage de 270 heures, pour un total de 1545 heures. Quatre professeurs sont rattachés au programme, auxquels se joignent d'autres professeurs pour les cours d'anglais de l'informatique, de réseautique et d'intégration au milieu de travail. Il y a actuellement deux cohortes en formation. La première a débuté en mars 2001 et compte dix-neuf élèves après la période d'abandon. La seconde a débuté en septembre 2001 et compte huit élèves après la période d'abandon. De 1998 à 2001, l'effectif scolaire dans le programme a varié entre quinze et vingt-cinq étudiants par cohorte. La clientèle est principalement composée d'adultes d'âges, de formations et d'expériences de travail variés.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation du programme *Programmeur-analyste, spécialisation développement d'applications WEB (LEA*.58) constitue la deuxième autoévaluation faite par l'établissement. Elle a été effectuée par un comité composé du directeur du collégial, de la responsable du programme évalué, des professeurs permanents attachés au programme, du coordonnateur aux stages et au placement étudiant et du conseiller aux admissions. Une première rencontre entre la direction, la responsable du programme et les professeurs a permis de mettre en commun les perceptions au sujet des forces du programme et des éléments à améliorer. Le coordonnateur aux stages et au placement étudiant a ensuite élaboré un questionnaire à l'intention des étudiants et des diplômés ainsi qu'un questionnaire à l'intention des employeurs, et a recueilli les données. Le questionnaire pour les étudiants et les diplômés est presque identique et comprend des énoncés sur la cohérence du programme, les méthodes pédagogiques, les ressources matérielles, la gestion du programme, ses points forts et faibles, et s'enquiert de la satisfaction générale des répondants. Le questionnaire aux diplômés comprend une question supplémentaire portant sur les notions qui devraient être ajoutées au programme pour mieux répondre aux besoins

du marché de l'emploi. Dix-huit élèves et onze diplômés ont répondu au sondage. Les professeurs ont en outre procédé à des échanges informels avec les étudiants pour recueillir d'autres commentaires. Le questionnaire aux employeurs contient six questions ouvertes portant sur la qualité du programme en regard des langages de programmation, des systèmes d'exploitation, des bases de données et du WEB. Quatre employeurs y ont répondu par téléphone. Le Collège mentionne avoir manqué de temps pour sonder plus en profondeur l'opinion des employeurs. Des échanges informels favorisés par la taille de l'établissement ont alimenté le contenu du rapport tout au long du processus. Lors de la visite, les professeurs ont dit ne pas avoir été consultés sur les conclusions de l'autoévaluation, mais tous ont affirmé se reconnaître dans celle-ci.

La Commission remarque que certaines questions du questionnaire distribué aux étudiants et aux diplômés comportent plus d'un volet ou sujet d'évaluation, ce qui rend difficile l'interprétation des résultats. Pour cette raison, la Commission invite le Collège à se doter d'outils de consultation auprès des étudiants et des diplômés dont les questions soient univoques, dans le but d'en faciliter l'interprétation.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

Le haut taux de placement des étudiants du programme *Programmeur-analyste, spécialisation développement d'applications WEB* (LEA.58) témoigne de la pertinence du programme par rapport aux besoins du marché. Sur vingt et une personnes diplômées dans ce programme en 2001, dix-neuf occupent un emploi en lien avec la formation acquise[4]. Selon le rapport rédigé par le Collège, ce taux de placement s'explique par la situation du

4. Treize personnes sur quatorze dans le groupe qui a terminé en octobre 2001 et six personnes sur sept dans le groupe qui a terminé en avril 2001. Ce dernier groupe compte en réalité neuf personnes, dont une est en congé de maternité et une n'a pas été rejointe.

marché de l'emploi en programmation qui est très bonne, mais aussi par le fait que le Collège connaît très bien la réalité de ce marché et dispense une formation en conséquence, autant sur le plan académique et technique, que sur celui de l'employabilité et de la méthode de travail. Pour assurer l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail, le Collège s'efforce de demeurer informé sur ces besoins et de s'y ajuster, d'abord en consultant les offres d'emploi que font paraître les employeurs, mais aussi et surtout à partir des rapports de stages des élèves et des superviseurs de stages. Les stagiaires informent le Collège sur la réalité du marché du travail ainsi que sur les tendances nouvelles et futures en programmation. Le rapport de stage de l'élève contient une question qui porte sur les nouveaux apprentissages faits pendant le stage. Les élèves sont aussi invités à suggérer des ajouts et des modifications au programme. Toutes ces informations sont validées auprès des employeurs, notamment à travers le superviseur de stage. Puis le Collège apporte les modifications au programme. De plus, grâce à sa division Services aux entreprises, le Collège garde un contact étroit avec la réalité du marché régional de l'emploi.

Finalement, le Collège est lié au monde du travail par les contacts qu'il maintient avec ses diplômés travaillant dans la région. Les anciens étudiants sont inscrits dans la banque de données des employeurs du Collège, ce qui leur permet de recevoir les informations et les offres de service faites aux employeurs. Les mécanismes de liaison avec les diplômés ne sont pas formalisés, mais semblent efficaces. Le courriel constitue le principal moyen par lequel le Collège reste en contact avec ses anciens étudiants. La Commission note également que le Collège envisage de fonder un club des anciens, de démarrer un groupe de discussion sur le site internet du Collège, d'inviter des diplômés à prononcer des conférences sur le travail de programmeur-analyste et sur le marché du travail en général, ou à faire des exposés devant des étudiants qui se préparent au stage. Par ces mécanismes, le Collège espère améliorer l'efficacité de ses liens avec les diplômés, ce que la Commission juge fort pertinent.

La Commission considère que le programme est pertinent et que les mécanismes de liaison avec les diplômés et les employeurs sont efficaces.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des élèves.

Le programme comprend 20 cours en plus du projet de fin d'études et du stage. Chaque cours vise un objectif particulier qui est en fait une compétence à maîtriser. Le projet de fin d'études est conçu en vue d'une révision globale des notions acquises durant le programme. Il peut aussi être l'occasion, pour certains étudiants, d'approfondir des notions plus difficiles ou d'accroître la maîtrise d'une compétence insuffisamment maîtrisée. L'ensemble des cours conduit à l'atteinte des objectifs du programme.

Les cours sont répartis en 6 blocs de 8 semaines, en plus du stage qui est aussi d'une durée de huit semaines. La séquence des cours est révisée à toutes les sessions afin de s'assurer que tous les cours demeurent pertinents et qu'ils sont dispensés à un moment optimal à l'intérieur du programme. Les professeurs considèrent que la charge de travail des étudiants est élevée, mais selon les résultats du sondage auprès des étudiants, elle correspond à la pondération prévue et est équilibrée d'une session à l'autre. Lors de la visite, les étudiants ont estimé consacrer entre 20 et 30 heures par semaine à l'étude en dehors des cours. Les professeurs se consultent entre eux de manière à ce que la charge de travail soit équilibrée aussi à l'intérieur d'un même bloc. La Commission estime que ces éléments contribuent à assurer la cohérence du programme.

Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des élèves ainsi que sur l'encadrement des élèves et sur la disponibilité des professeurs.

Un sondage auquel ont répondu dix-huit étudiants indique que la totalité des répondants considère que les cours sont intéressants, que les professeurs prennent en considération les interrogations et les difficultés des étudiants, et que la communication avec les professeurs est satisfaisante. Dix-sept étudiants ont répondu que les méthodes d'enseignement sont bien adaptées au contenu des cours et que l'encadrement donné par les professeurs est adéquat. Seize étudiants sont d'avis que les professeurs préparent bien leurs cours et que les explications et les exemples donnés par les professeurs sont clairs.

La Commission a pu constater lors de sa visite que la réussite des élèves constitue une préoccupation quotidienne de tous les intervenants. L'encadrement donné par les professeurs, les mesures d'accueil, d'intégration et de suivi témoignent de ce souci. Par exemple, le Collège forme des groupes de petite taille, facilitant ainsi l'adaptation des méthodes pédagogiques aux caractéristiques des élèves. Lors de la visite, les élèves ont affirmé que les professeurs varient leurs méthodes pédagogiques et s'adaptent à leurs

élèves. Les mesures d'accueil veulent aussi favoriser la réussite de l'élève : entrevue individuelle et test psychométrique qui ont pour objectifs de valider le choix de l'élève, de lui présenter les tâches inhérentes à l'emploi de programmeur-analyste, d'évaluer son potentiel de réussite, de déterminer les sources et le degré de sa motivation et finalement de lui présenter le programme. L'élève bénéficie d'une période de probation de deux mois en début de programme afin d'évaluer les probabilités de mener à terme son projet de formation. Au terme de cette période, l'élève qui considère ne pas avoir fait le bon choix de programme peut revenir sur sa décision, sans pénalité financière, soit pour changer de programme, soit pour quitter le Collège. De plus, certains élèves se verront offrir sans frais deux semaines de formation préparatoire au programme pour faciliter leur intégration et limiter les abandons.

Le Collège a mis en place un système de suivi du cheminement scolaire et de dépistage des élèves en difficulté. À l'aide d'un logiciel de suivi pédagogique et académique, que peuvent consulter l'élève, les professeurs et la direction, les professeurs inscrivent des commentaires au dossier pédagogique de l'élève. Par ce système, le Collège peut intervenir auprès des élèves au bon moment. Le conseiller aux admissions est appelé à rencontrer les élèves en difficulté pour faire le point sur leurs problèmes et motivation. Le Collège compte aussi sur des moyens de soutien comme le parrainage et le marrainage des élèves par les professeurs, le rattrapage individuel, l'ajout d'heures de classes pour les élèves éprouvant des difficultés avec certaines notions, et des rencontres individuelles. Chaque examen intra et final est précédé d'un pré-test. Les professeurs sont d'une grande disponibilité par leur présence quotidienne au Collège, et par courriel en dehors des heures au Collège. Les élèves ont dit être entièrement satisfaits de la disponibilité des professeurs.

La Commission constate que les professeurs, dans un souci d'être équitables et de s'assurer de la maîtrise individuelle des compétences par chacun des élèves, ne favorisent pas le travail d'équipe. La Commission est cependant d'avis que les élèves pourraient en bénéficier et elle invite le Collège à introduire à l'intérieur du programme des activités permettant aux élèves de développer cette habileté.

La Commission considère que l'encadrement des élèves, la disponibilité des professeurs, les mesures d'accueil, d'intégration, et de dépistage des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage, ainsi que les services de conseil, de soutien et de suivi sont adéquats et constituent une force du programme.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

Quatre professeurs sont rattachés au programme; auxquels se joignent d'autres professeurs pour des cours connexes tels que anglais de l'informatique, réseautique, et intégration au milieu de travail. Leurs qualifications sont appropriées et assez diversifiées pour permettre l'atteinte des objectifs du programme. Lors de la visite, la Commission a pu constater le dynamisme, l'enthousiasme et la motivation des professeurs, ainsi que leur engagement et leur disponibilité auprès des élèves. Et elle considère qu'il s'agit d'une force du programme.

Le personnel technique rattaché au programme comprend un technicien en support aux usagers et un administrateur de réseau. Cette équipe est également soutenue par le responsable du programme *Gestion de réseaux informatiques* qui agit à titre de conseiller. Leurs tâches consistent à s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble du parc informatique et à répondre aux besoins des professeurs et de l'administration. L'horaire de travail du technicien en support aux usagers est conçu de manière à assurer une accessibilité optimale aux laboratoires pour les travaux des élèves. Les techniciens sont diplômés du Collège et possèdent des certifications pertinentes.

Le rapport est assez laconique en ce qui concerne les ressources matérielles, mais la visite a permis de constater que celles-ci sont adéquates en quantité et en qualité, et accessibles en fonction des exigences du programme. Chaque élève possède un ordinateur avec les configurations requises par le programme. Les classes sont équipées de systèmes de projection. Le Collège ne possède pas de bibliothèque, mais des documents pertinents au programme sont disponibles sur support informatique. La documentation requise est fournie aux élèves pour chacun des cours. Le Collège a un abonnement annuel à *Microsoft Developer Network* lui donnant accès aux plus récentes versions des logiciels.

Dans l'ensemble, les ressources humaines et matérielles sont appropriées.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des élèves, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les élèves et sur les taux de diplomation.

Dans l'ensemble, le programme *Programmeur-analyste, spécialisation développement d'applications WEB* (LEA.58) est un programme efficace. Les mesures de recrutement et de sélection des élèves s'avèrent être un point fort du programme et permettent de former un effectif scolaire motivé et capable de réussir dans le programme. Ces mesures, déjà décrites comme mesures d'accueil, comprennent une entrevue individuelle, un test psychométrique et une période de probation de deux mois. Les modes et instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer adéquatement l'atteinte des objectifs des cours et du programme selon les standards prévus. Le taux de réussite des cours est élevé. Les résultats fournis par le Collège pour les deux derniers groupes de diplômés montrent que ce taux se situe entre 80 % et 100 % dans un cas, et entre 90 % et 100 % dans l'autre. Le taux de diplomation varie entre 71 % et 80 % après la période d'abandon pour trois des quatre derniers groupes de diplômés, alors qu'un groupe a connu un taux de diplomation de 57 %.

La Commission a procédé à l'analyse approfondie du contenu et des instruments d'évaluation des apprentissages du cours « Initiation à la programmation structurée » (420-A11-ES). Cette analyse a permis de constater que le plan de cours est conforme à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège, que les objectifs sont clairs, que le contenu est élaboré et bien situé dans le cheminement du cours, et qu'il précise les moments précis de chacune des évaluations. Le cours comprend des exercices pratiques ainsi que des évaluations formatives et sommatives qui vérifient de manière rigoureuse tous les éléments de compétence du cours. On remarque aussi une interrelation intéressante entre les divers types d'évaluation. Les consignes sont précises et guident bien l'étudiant dans sa démarche.

Le projet de fin d'études est un cours de 120 heures dans lequel l'élève doit compléter un ou des travaux qui lui permettront de parfaire l'acquisition de compétences qu'il maîtrise moins bien, ou de faire une révision globale des notions apprises. L'approche est individualisée : le ou les projets correspondent aux compétences particulières que chaque élève doit revoir.

À la fin de son programme, l'élève doit effectuer un stage de 270 heures en milieu de travail. Les élèves participent activement à la recherche de leur milieu de stage. À cette fin, le programme comprend une activité de formation de 45 heures divisée en trois blocs de 15 heures : « Intégration au milieu de travail ». Cette activité permet à l'élève de planifier et d'organiser la recherche de son lieu de stage. L'élève doit identifier huit lieux de stage susceptibles de l'accueillir, préparer son dossier de stage et l'historique de l'entreprise convoitée, puis se présenter en entrevue de sélection. À la suite de l'acceptation par l'employeur, un contrat de stage est signé entre les parties : le Collège, le stagiaire et

l'employeur. Ce contrat de stage mentionne les tâches que le stagiaire aura à effectuer, mais n'énonce pas les compétences auxquelles il devra faire appel. La démarche de recherche d'un lieu de stage, le processus de sélection jusqu'à l'autorisation finale d'un lieu de stage sont adéquats. La coordination des stages est bien gérée par le Collège. Les modes d'évaluation sont diversifiés et comprennent pour l'élève un rapport d'étape à trois semaines et à six semaines, un rapport final et une présentation orale du rapport final. L'employeur doit de son côté remplir un formulaire d'évaluation du stagiaire qui porte davantage sur les habiletés personnelles et témoigne peu des connaissances et habiletés techniques acquises. La Commission ***suggère*** au Collège d'inclure dans le contrat de stage la liste des compétences auxquelles devra faire appel le stagiaire durant son stage, et de modifier le formulaire d'évaluation du stagiaire par l'employeur de manière à ce que ce dernier puisse exprimer son appréciation de la maîtrise par l'élève des compétences inscrites au contrat de stage.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), sont également évalués.

La structure organisationnelle du Collège de l'Estrie et les fonctions de gestion sont clairement définies. L'encadrement pédagogique du programme et des professeurs repose sur la responsable du programme dont le leadership assure la synergie de l'équipe professorale, le bon fonctionnement du programme ainsi qu'un processus décisionnel efficace. La responsable du programme vérifie également que les plans de cours soient conformes à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). S'il y a lieu, elle les modifie en accord avec les professeurs et les approuve.

La Commission souligne le support que le Collège offre aux professeurs pour actualiser de manière continue leurs compétences techniques. Il serait intéressant que des activités de perfectionnement permettent aussi aux professeurs de développer et de maintenir leurs compétences pédagogiques. La Commission invite le Collège à soutenir le perfectionnement pédagogique des professeurs et à leur fournir une documentation traitant de thèmes liés à la pédagogie.

Les élèves reçoivent l'information concernant le programme lors de l'entrevue d'admission. Cette information leur est également présentée dans un dépliant qui leur est

remis, et elle se retrouve aussi sur le site WEB du Collège. Enfin, les professeurs prennent soin à chaque session d'expliquer aux élèves les cours qu'ils auront à suivre. Les professeurs du programme connaissent l'ensemble du contenu des cours. Chaque modification au programme est discutée entre les professeurs. Les professeurs savent donc où se situent les cours qu'ils enseignent par rapport au déroulement du programme et peuvent ainsi le rappeler aux élèves.

Plan d'action

Le Collège a présenté à la Commission un plan opérationnel précisant les actions entreprises et envisagées suite à l'autoévaluation du programme. Ces actions portent sur les faiblesses identifiées par le Collège dans son rapport d'autoévaluation. Elles concernent notamment les liens avec les employeurs, le marché du travail et les diplômés, une meilleure compréhension par les étudiants et les professeurs de la cohérence du programme, les délais de correction des examens intra et finals, l'ajout et l'intégration d'une nouvelle ressource pour le campus de Drummondville, l'évaluation des apprentissages du projet de fin d'études, et l'élaboration d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

La responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action est partagée entre le directeur collégial, le coordonnateur des stages et la responsable du programme. Le plan d'action mentionne les activités déjà réalisées et fixe des échéances réalistes pour les actions à venir. La Commission considère que ce plan d'action devrait permettre d'apporter un suivi adéquat à l'autoévaluation du programme *Programmeur-analyste, spécialisation développement d'applications WEB* (*LEA*.58).

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC *Programmeur-analyste, spécialisation développement d'applications WEB* (LEA.58), donné par le Collège de l'Estrie, est de qualité.

L'encadrement des élèves, les mesures d'accueil et d'intégration, de dépistage des élèves en difficultés d'apprentissage, ainsi que les services de conseil, de soutien et de suivi constituent un point fort du programme. La Commission tient également à souligner l'engagement, la motivation et le dynamisme de tous les intervenants et surtout, l'enthousiasme et la disponibilité des professeurs.

La Commission estime par ailleurs que le Collège aurait avantage à modifier le contrat de stage et le formulaire d'évaluation du stagiaire par l'employeur de manière à permettre l'évaluation des compétences et des connaissances techniques du stagiaire. Elle considère aussi que les élèves pourraient bénéficier de la réalisation de travaux en équipe à l'intérieur du programme. Le Collège devra de plus porter une attention particulière au perfectionnement pédagogique des professeurs. Finalement, la Commission invite le Collège à profiter de l'élaboration d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) pour parfaire ses outils de collecte de données perceptuelles auprès des élèves, des diplômés et des employeurs.

Les suites de l'évaluation

Le Collège est en accord avec les conclusions du rapport préliminaire et formule des commentaires dans le but d'en préciser certains éléments. Il poursuit la réalisation du plan d'action qu'il a élaboré suite à l'autoévaluation; il a également réalisé d'autres actions en réponse aux suggestions et commentaires émis par la Commission dans ce rapport. Ces actions sont les suivantes :

- modification du contrat de stage et du formulaire d'évaluation à l'intention des superviseurs de stage de manière à inclure la liste des compétences auxquelles doit faire appel le stagiaire;
- intégration d'une activité de travail en équipe dans trois cours du programme.

Finalement, le Collège envisage d'intégrer un volet pédagogique à son curriculum de perfectionnement des enseignants; il s'est aussi engagé à élaborer sa propre politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la qualité déjà reconnue de la mise en œuvre de son programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président